# COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 21 MARS 2024

# Annexe de "la Vie Annaysienne"

Présents: M.M. TERLAT Yves - DUPAYAGE Angèle – FROISSART Pascal - GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice – DERISBOURG Alexandre - DELATTRE Adélaïde - HOFFMANN Jean-Claude – DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude – PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette – THUMEREL Philippe – ROBIDET Didier – DELPIERRE Sandrine - ECAILLET Michèle – DESCAMPS Magalie - TAILLEZ Louisette - CAMPEL Pascal - KUSNIREK David - CORTES Arlette – SEWERYN Philippe – BIDAULT Bernard

Excusés: M.M. MOREN Michèle (pouvoir à DUPAYAGE Angèle) - DANCOISNE Albert (pouvoir à HONORE Béatrice) - CHRISTMANN Chantal



### Quarts autorisés avant le vote du BP 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, autorise à procéder par anticipation à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 présenté par opération détaillée, conformément à la demande du Service de Gestion Comptable et en sus de la délibération du Conseil du 13 décembre 2023.

Pour: 19 Contre: 7



L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédent l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante.



A l'issue des échanges entre les élus, l'Assemblée prend acte, à l'unanimité, de la communication du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2024.



### Règlement Budgétaire et Financier M57

Depuis le 1er janvier 2024, la commune est régie par la nomenclature M57 qui transpose une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Régions et aux Départements, l'Assemblée adopte donc, à l'unanimité, un nouveau règlement budgétaire et financier.

#### Admission de créances en non-valeurs

M. le Trésorier municipal a informé la Commune en date du 29 décembre 2023 puis du 16 janvier 2024 que des créances sont irrécouvrables, les redevables étant décédés ou insolvables. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables datant de 2022 pour un montant de 143,75€ et de 202,05€.



### Fixation des tarifs de TLPE 2024

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour 2024 revalorisés chaque année par les services financiers de l'Etat.

### Reversement du tiers des produits des concessions du cimetière au CCAS

L'Assemblée autorise, à l'unanimité, le reversement au CCAS d'un tiers des produits des concessions dans les cimetières perçus sur le budget de la commune.





### Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux. Il s'agit d'une prime sous conditions de revenus et d'emploi. Elle fera l'objet d'un versement unique au mois de mai 2024 et respectera le barème et les montants maximum fixés par le décret du 31 octobre 2023.

#### Gratifications: médailles du travail

Suite à l'obtention de Médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer :

- Une gratification à Madame Maria DRUBBELE, Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles, suite à l'obtention d'une médaille échelon vermeil pour 30 années de services à la Commune.
- Une gratification à Madame Virginie WANTIEZ, adjoint technique territorial et Monsieur Denis ANSART, adjoint territorial d'animation principal de première classe, suite à l'obtention d'une médaille échelon argent pour 20 années de services à la Commune.





### Création / suppression d'emplois

Compte tenu du départ en retraite d'un agent dans une école maternelle, d'un besoin de temps de travail complémentaire au Service Technique, de deux réussites à des concours, du départ en retraite d'un agent du Service Entretien et suite à une réorganisation interne, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer et créer les emplois, afin d'actualiser le tableau des effectifs.

### Création de 2 postes de contractuels d'adjoint d'animation territorial pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 2 emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial pour effectuer des missions d'Agents de surveillance cantine et/ou garderie périscolaire suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8/35ème.





### Création de 80 Contrats d'Engagement Educatifs Annuels

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de créer, par année civile, 80 emplois non permanents destinés aux recrutements annuels des personnes sous contrat d'engagement éducatif pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs organisés à l'occasion des vacances scolaires.

### Demande de subvention au Département - Appel à projet : « Insufflons l'esprit des jeux Olympiques et Paralympiques partout dans le Département du Pas de Calais

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention de 2000€ au Département du Pas-de-Calais dans le cadre de l'appel à projet « Insufflons l'esprit des Jeux Olympiques et Paralympiques partout dans le Département du Pas de Calais » afin de transmettre les valeurs de l'Olympisme auprès des enfants et de leurs familles au travers d'une journée « mini village olympique ».





#### Convention avec le Centre de Gestion : Médecine Préventive du Travail

Le Centre de Gestion du Pas-de-Calais a ouvert sur le territoire au 1er janvier 2024 une antenne d'un service de médecine préventive. Après avis favorable du Comité Social Territorial, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'adhérer au service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion.

### Renouvellement du contrat colonies avec la CAF du Pas de Calais pour 2024-2025

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement du contrat « colonie de vacances » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour les séjours de l'année 2024 et 2025. Le séjour de l'été 2024 est prévu à Hendaye du 19 au 29 juillet 2024 pour 30 jeunes âgés de 8 à 17 ans et fixe les participations des familles à 340€ par enfant.





### Renouvèlement d'adhésion du Club Olympe

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le renouvellement d'adhésion au Club Olympe qui accompagne la commune pour le développement du sport, de manière personnalisée en lien avec l'Olympisme. Le coût de l'adhésion annuel est fixé à 500 €.

### Renouvellement d'adhésion à Droit de Cité

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de renouveler l'adhésion à l'association Droit de Cité permettant aux services municipaux de disposer de moyens supplémentaires pour valoriser les activités culturelles développées et bénéficier de tarifs préférentiels sur les festivals, concerts. La participation financière est fixée à 4 029,30 € pour l'année 2024 (0,90 € par habitant).



Pour: 20 Contre: 6



## Des vacances pour 100 annaysiens en 2024 - Adhésion à l'association « Vacances Ouvertes »

Afin de lutter contre les inégalités et les exclusions liées aux difficultés financières, aux freins sociaux et culturels, la commune souhaite développer un projet permettant à 100 Annaysiens de pouvoir bénéficier de séjours en vacances en 2024. Celui-ci consiste à organiser, en accompagnement avec les bénéficiaires, des séjours individuels ou collectifs en autonomie ainsi que des séjours collectifs accompagnés. L'adhésion à l'association Vacances Ouvertes permettra de bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation du projet et d'une aide financière directe pour les futurs vacanciers.

Le projet « 10 000 départs en vacances sur la CALL, 100 sur la commune d'Annay » est approuvé à l'unanimité, ainsi que l'adhésion à l'association Vacances Ouvertes moyennant le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 250 €.

#### Renouvellement d'adhésion à l'association Chemins Ruraux des Hauts de France

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le renouvellement d'adhésion à l'association des Chemins Ruraux des Hauts de France, dont l'objet est d'aider la commune pour restaurer, reconquérir les chemins ruraux et/ou voies communales et des surfaces de délaissés adjacentes par le biais de plantations de haies, d'arbres fruitiers, ensemencement de bandes refuges herbacées, pose de jalons, ajouts d'hôtels à insectes, de nichoirs, travaux d'investissement liés à la création ou la restauration d'une mare. Le coût de l'adhésion est fixé à 50 €.





### Adhésion à Canopée Reforestation et participation à l'achat de végétaux

A l'unanimité, l'Assemblée décide de renouveler son adhésion à l'association Canopée Reforestation pour un montant de 100 € et de participer à hauteur de 207,16€ à l'achat des végétaux (1 000 arbres) qui seront plantés dans les quartiers dans le cadre des projets participatifs.

### Transfert de compétences « Création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de la compétence visée à l'article L.2224-38 du CGCT à la CALL afin qu'elle puisse créer et exploiter un réseau public de chaleur ou de froid dans le but d'assurer la densification et le développement des réseaux de chaleur à l'échelle du territoire et permettre ainsi la maîtrise des coûts de l'énergie.





## Transfert de compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de la compétence visée à l'article L.2224-37 du CGCT à la CALL afin qu'elle puisse créer, exploiter et entretenir des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) et adopter un schéma directeur des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE).

### Constitution de la CALL en centrale d'achat, sans personnalité juridique distincte, par habilitation statutaire

Dans le cadre de la mutualisation des achats, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) souhaite se constituer en centrale d'achat afin de mettre à disposition des communes, une ingénierie achat et un accompagnement de proximité afin de :

- Répondre aux justes besoins des bénéficiaires et du territoire,
- Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés,
- Promouvoir un achat public responsable et innovant,
- Sécuriser et simplifier l'achat public.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'habilitation statutaire « Centrale d'achat communautaire » à la CALL ainsi que le projet de statuts modifiés, prenant en compte des précisions et ajustements rédactionnels sur certains articles et certaines compétences, annexé à la présente délibération.



### Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024

L'assemblée autorise, à l'unanimité, et au vu du consensus entre parents élus, enseignants et représentants de la municipalité en conseils d'école, le maintien de la semaine de 4 jours à l'école pour la rentrée de septembre 2024, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les horaires : 8h30-11h45 et 13h30-16h15 (pour l'école Pantigny) et 8h30-11h30 et 13h30-16h30 (pour les écoles Wantiez et Péri-Curie) soit 6 heures par jour de classe et 24 heures par semaine.

## Renouvèlement de la convention avec la Fondation 30 millions d'amis – campagne de stérilisation des chats errants

Le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à la Fondation « 30 millions d'amis » pour l'année 2024 moyennant le versement d'une participation fixée à 360 € TTC dans le cadre de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la Commune.



La fondation « 30 millions d'amis » s'engage de son côté à participer aux dépenses à hauteur de 360 €.



## Motion de soutien aux 7 communes de la CALL impactées par la décision de la CABBALR

Les membres du Conseil dénoncent, à l'unanimité, la décision des élus de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) de voter contre le maintien du versement annuel de 9 millions d'euros issus des recettes fiscales du SIZIAF à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL), remettant en cause la stabilité financière de 7 communes (Bénifontaine, Gouy Servins, Hulluch, Loos en Gohelle, Meurchin, Vendin le Vieil et Wingles). Solidaire de ses voisins, le Conseil demande aux élus de la CABBLR de revoir leur décision.

### **EXPRESSION POLITIQUE** Le contenu est de la responsabilité des auteurs

La « prime inflation » était attendue des agents de la collectivité ; notre groupe se satisfait de pouvoir la mettre en œuvre. Ils étaient les seuls agents publics à ne pas bénéficier de cette prime de Rattrapage du pouvoir d'achat. Pour les agents de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière c'est l'Etat qui s'est chargé de son versement ; il n'a hélas pas daigné aider les collectivités territoriales (communes, Départements et Régions) à la financer pour leurs agents. C'est donc les budgets locaux qui ont eu à rectifier cette mesure gouvernementale pour autant justifiée au regard de la trop faible évolution des traitements. Notez que près de 73% % des employés peuvent bénéficier de cette règle de rattrapage.

Le conseil de ce débat d'orientation budgétaire annuel a mis en évidence l'intérêt des quelques décisions prises par notre équipe pour tempérer voire alléger la dépense publique :

Le choix d'adhésion au marché de l'énergie (Gaz et électricité), le programme de rénovation de l'éclairage public et l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h; tous trois ayant permis une atténuation de l'augmentation effarante des coûts du gaz et de l'électricité.

L'adaptation du marché de chauffage engagé depuis plusieurs années (changement des chaudières, Isolation) entraîne une baisse des consommations et se répercute sur le montant de la dépense malgré une hausse importante des coûts de l'énergie.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement qui se poursuivra ; par de nouvelles dispositions des achats.

Côté recettes, le rapport montre par exemple que la progression des dotations de l'Etat ne permet cette année que de rattraper leur montant de 2013 ; c'est dire le manque à gagner depuis plus de 10 années !

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a également fait le point sur le financement de la salle de sport. Quelques aléas de chantier et la période de forte augmentation des prix ont impacté ce projet.

La conclusion essentielle de ce rapport au conseil c'est quand même la nécessité de recettes supplémentaires pour permettre à notre commune d'assumer ses dépenses de fonctionnement. Ce n'est jamais une décision facile, mais pour assurer le niveau des activités proposées à tous, pour retrouver une plus large marge de manœuvre sur les investissements, nous proposerons au prochain conseil, une augmentation des taux de fiscalité sur les trois taxes que perçoit la commune.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

### Groupe de l'Union Annaysienne

Débat d'orientation budgétaire : Ce document retrace budgétairement l'année 2023 en essayant de dégager des perspectives financières pour 2024. Édifiant quant à son résultat comptable ! Toutes les rubriques de dépenses sont à la hausse hormis celle de l'énergie. Cela conduit Annay vers une situation financière périlleuse à l'avenir. Les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite comparativement aux recettes. Le taux d'épargne de la commune se dégrade et le seuil limite de 7 % en dessous duquel la commune ne dégage pas assez d'épargne pour rembourser ou investir est dépassé! Le prochain conseil municipal consacré au vote du budget primitif sera questionné sur une hausse des taux de la fiscalité communale.

Salle des sports : un deuxième prêt relai de 500 000 € est nécessaire pour boucler le financement complet de la salle. Le coût total de la construction HT passe de 4 940 720 € à 5 532 180€, soit une augmentation de 12 % par rapport au projet initial de 2021, sans compter les intérêts produit par les prêts relais à venir.

Ecole Pantigny : les demandes de subventions en DETR et DSIL seront déposées en 2025.

Accessibilité Mairie : Une première intervention sur l'entrée principale démarrera cette année. Le reste des travaux seront à programmer sur les exercices futurs.

Arlette CORTES Louisette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 15 AVRIL 2024**

Présents: M.M. Yves TERLAT – Michèle MOREN – Angèle DUPAYAGE – Pascal FROISSART – Marcel GAPENNE – Béatrice HONORE – Alexandre DERISBOURG Excusés: M.M. Albert DANCOISNE (pouvoir à Béatrice HONORE) – Dominique LABALETTE (pouvoir à Pascal CAMPEL) – David KUSNIREK (pouvoir à Bernard

**Absents:** M.M. Sandrine DELPIERRE



### Impôts locaux - Vote des Taux - Année 2024

La ville est confrontée à une augmentation de ses dépenses de fonctionnement, en cause : des décisions RH gouvernementales non compensées, une inflation record liée au contexte géopolitique international impactant les dépenses communales malgré des investissements pour réduire les consommations d'énergie, une diminution drastique des dotations de l'Etat sur les 10 dernières années. De facto, les taux d'impôts locaux proposés pour l'année 2024 sont les suivants :

Taxe d'habitation Taxe Foncière sur les propriétés bâties 42,90% Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 60,18%

Pour: 18 Vote Contre: 7

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL **RÉUNION DU 16 AVRIL 2024**

Présents: M.M. Yves TERLAT – Michèle MOREN – Angèle DUPAYAGE – Marcel GAPENNE – Béatrice HONORE – Alexandre DERISBOURG – Adelaïde DELATTRE – Jean-Claude HOFFMANN – Martine DEMEYERE – Claude DRUELLE - Sonia PRIEM – Arlette SOLTYS – Philippe THUMEREL – Chantal CHRISTMANN – Didier ROBIDET – Michèle ECAILLET – Magalie DESCAMPS – Louisette TAILLEZ – Pascal CAMPEL – David KUSNIREK - Arlette CORTES – Philippe SEWERYN –

Excusés: M.M. Albert DANCOISNE (pouvoir à Béatrice HONORE) – Pascal FROISSART (pouvoir à Yves TERLAT) - Dominique LABALETTE (pouvoir à Pascal

**Absents:** M.M. Sandrine DELPIERRE



### Bilan des opérations patrimoniales – Année 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bilan annuel 2023 des opérations immobilières traitées par la Commune. (Madame ECAILLET n'a pas participé au vote)

### Adoption du compte de gestion – Année 2023

Le Compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal exactement conforme au compte administratif est approuvé à la majorité.

Pour 19 Contre: 7



### Adoption du compte administratif de l'année 2023 et affectation du résultat sur

Les résultats du compte administratif 2023 sont exposés et présentent un excédent de fonctionnement de 525 085,28 € et un excédent d'investissement de 2 653 345,81€. Le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'approuver le compte administratif 2023 et approuve l'affectation des résultats 2023 au Budget primitif de l'année 2024.

Pour 17 Contre: 7 (M. le Maire ne participe pas au vote)

### Adoption du budget primitif - Année 2024

Le budget 2024 est équilibré en recettes et dépenses à 11 157 220,98€. Le budget primitif est adopté à la majorité. Pour 19 Contre: 7



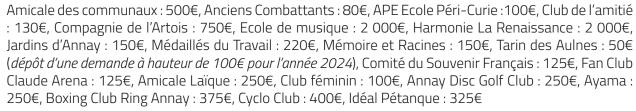




Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'équilibre à hauteur de 30 000€ au CCAS.

### Subventions communales aux associations et clubs annaysiens pour l'année

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de leur verser un acompte sur leur subvention annuelle à raison de 50 % du montant de la subvention attribuée en 2023 soit :







### Dispositif jeunes en ville

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le recrutement de 24 jeunes annaysiens susceptibles de travailler cet été dans le cadre des « jobs d'été ». Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant au premier grade de catégorie C (indice 367) à raison de 30 à 35 heures réparties sur une ou deux semaines. Le Conseil d'Administration du CCAS a également entériné le recrutement de 6 jeunes en 2024 sous ce statut.

### Constitution d'un groupement de commandes – acquisitions de prestations liées à l'APML et à l'APD

L'assemblée décide, à l'unanimité, la création d'un groupement de commandes avec la CALL et les communes intégrées au dispositif, sur l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif du permis de louer et de diviser ; de leur prise en charge par la CALL à hauteur de 50% du montant des dépenses des communes. Le Conseil a également pris acte de la convention constitutive du groupement de commandes coordonné par la CALL.





### Mise en place de l'Autorisation Préalable à la location et à la division à partir du 1er janvier 2025

Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, de la modification du périmètre du permis de louer et de diviser et de son étendue à tout le territoire communal. Il autorise sa mise en œuvre à compter du 1er janvier 2025.

### Convention avec le Département du Pas de Calais – Indemnités de formation, mutation

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer une convention avec le Département du Pas de Calais, relative aux indemnités de l'agent muté et prévoyant le versement d'un montant de 436€ par le Département à la Commune.





### Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'acquisition, à titre gratuit par la commune de terrains cadastrés section AR 121, 122 et 128, biens sans maître revenant de plein droit à la commune.

### Cession de la parcelle cadastrée AV36 – 2 chemin d'Eldrève

L'assemblée autorise la cession de la parcelle ci-dessus localisée aux consorts Martin, au prix fixé par le Service France Domaine, à savoir 165€ HT. Il s'agit d'un délaissé cadastral sur lequel est implanté une haie.



### **EXPRESSION POLITIQUE** Le contenu est de la responsabilité des auteurs

Le conseil a donc acté de l'augmentation des taux. C'est une décision qui ne fait certes pas plaisir mais qui est rendue nécessaire par l'analyse du budget de 2023. Notre groupe a développé de très nombreuses actions et services pour les annaysiens, ; il a remis sur pied des décisions ou des situations malheureuses encore héritées des mandatures anciennes. Ces dernières ont provoqué des dépenses supplémentaires que le budget a absorbé depuis 2014. C'est ce qu'a rappelé Michèle Moren au conseil. L'excédent de fonctionnement a diminué de 300 000€ en 2022 pour atteindre 125 000€ en 2023. A noter qu'une recette 2023 de la Caf de l'ordre de 110 000€ a été différée et sera perçue en 2024.

L'exercice a ses limites d'autant que les recettes n'ont pas suivi : en cause, la perte de financement dû aux dotations de l'Etat (Rattrapage en 2023 de la hauteur des montants perçus en 2013).

Le projet de la salle de sport s'inscrit dans une nouvelle dynamique: son impact sur la situation est maîtrisable et il offrira des conditions de pratique sportive dignes de notre temps. Exit les locaux inadaptés pour le club de yosekan budo et le club de boxe ou les cours d'écoles pour les scolaires. Il offrira aussi d'autres pratiques aux annaysiens! Volley, Badminton....

Notre équipe répond solidairement de ses choix : les services et activités seront maintenus et développées parce qu'ils répondent aux besoins de tous (petite enfance, séniors, loisirs, action sociale...qualification et statut des personnels, aménagements de la ville, colonie, classe de découverte, équipements informatiques aux écoles, garderie et centres de loisirs) la liste est longue et notre commune veut offrir de bonnes conditions de vie à ses habitants.

Notre projet demeure celui du développement, de l'attractivité et du bien vivre dans notre ville. C'est ce qui nous rassemble avec vous tous!

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

### Groupe de l'Union Annaysienne

#### UN BUDGET 2024 SOUS TENSION

Normalement voté avant le 15 avril , le vote du budget a été reporté au 16 avril suite à une information tardive des dotations aux collectivités le Week-end de Pâques selon le Maire. Nous n'avons pas constaté de dépassement du calendrier dans les communes limitrophes..

Budget primitif: Une recette inattendue suite à des cessions de terrains, a permis l'adoption du compte administratif et la proposition du budget primitif à la majorité. Le 2ème crédit relai évoqué lors du débat d'orientation budgétaire au conseil municipal du 21/03 est abandonné.

Taux impôts communaux : voté le 15 avril à la majorité, les taux seront en hausse de 4,13 % pour le foncier bâti et 5,79 % pour le non bâti. Nous avons refusé d'alourdir la facture des habitants car la TEOM (taxe poubelle) augmente de 3 % et la part nationale de 3,9 %. Pour information les dépenses de fonctionnement sur Annay augmenteront de 2,49 % en 2024.

Emprunts et dettes : Le capital restant dû pour le village va passer de 475 809€ en 2023 à 2 571 648€ en 2024 . Cela entraîne une hausse des charges financières de 52,36 %.

Investissements : quelques 5 179 022€ seront consacrés à la salle des sports sur un total estimé de 6 245 754 €.

Arlette CORTES Louisette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN